

SAIB MUNETTE\* , NACER EDDINE HAMMOUDA\*\*

## **Evaluation des effets du PAS sur le marché du travail en Algérie**

### **INTRODUCTION**

L'analyse des effets du P.A.S sur le marché du travail en Algérie est d'un intérêt certain que ce soit sur les plans doctrinal, expérimental ou stratégique. Toutefois certaines précautions méthodologiques nous semblent importantes avant d'entrer dans le vif du sujet.

Après quelques remarques préliminaires, nous proposerons une évaluation des tendances du marché du travail (section 1) en trois temps: la première période (de 1966 à 1985) révèle une résistance spectaculaire du marché face à la régression économique mondiale; ensuite, de 1986 à 1993, le marché est secoué par un processus de restructuration qu'on pourrait qualifier «d'ajustement volontaire ». Enfin, durant la dernière période, de 1994 à 1997, le marché traverse une zone de turbulence provoquée par le P.A.S proprement dit.

Suite à cette évaluation, nous tenterons d'établir un constat et de tracer les perspectives du marché du travail (section 2). Pour le constat, nous relèverons les effets induits par les tendances lourdes et ceux générés et/ou accélérés par le P.A.S.. La combinaison de ces effets nous permettra ainsi de comprendre les modifications dans les comportements d'activité des agents sociaux sur le marché du travail. Quant aux perspectives, deux hypothèses sont examinées : la première (positive) repose sur les relations entre la croissance et l'emploi en Algérie, selon la thèse keynésienne. A contrario, la seconde hypothèse soutient la nécessité d'une gestion sociale du chômage (et de la pauvreté), découlant, au-delà du P.A.S, du processus global de la mondialisation.

Pour conclure cette réflexion, il nous a semblé important d'émettre trois réserves quant aux traitements des effets du P.A.S. sur le marché du travail. La première est relative à la fragilité des résultats macro-économiques du P.A.S, la seconde est liée à la nécessaire rupture avec les « traitements symptomatiques » du chômage et de la paupérisation des travailleurs. Enfin, nous apposerons des limites à la logique de la flexibilité introduite sur le marché dans le contexte algérien.

### **REMARQUES PRELIMINAIRES.**

Avant d'entrer dans l'exposé des faits et l'analyse des effets du P.A.S. sur le marché du travail, il nous semble important de faire deux remarques. La première est relative à la particularité du cas algérien, et la seconde impose une prudence méthodologique quant aux risques de dénaturation des faits observés.

### Intérêt du cas algérien.

L'intérêt de cette réflexion repose sur trois plans: doctrinal, expérimental et stratégique.

1. Du point de vue *doctrinal*, il est intéressant de comprendre comment une économie, ayant une expérience de type "socialiste", va négocier son passage à l'économie du marché dans une situation d'absence de repères théoriques (Lavigne, 1994) pour ce type de "transition".

2. Sur le plan *expérimental*, l'ajustement opéré en Algérie a été d'abord "volontariste" (Musette, 1989; Yachir, 1991; Chikhi, 1991; Bedrani, 1992). Après plusieurs années d'hésitations [1], le pouvoir algérien a accepté de s'en remettre aux conditions des institutions financières internationales (Présidence, 1994 & 1996). Ensuite, cet ajustement, différent de la première génération des P.A.S. (Hugon, 1989), est accompagné par un « *filet social* », devant alléger les coûts sociaux implicites.

3. Du point de vue *stratégique*, la conjoncture d'une crise sociale multiforme en Algérie est une contrainte exceptionnelle (Musette, 1992) pour administrer ce type de programme. En fait, la marge de manœuvre des « *décideurs* » pour opérer les réformes semble être un exercice d'équilibriste à haut risque.

### Notes méthodologiques.

Il a été observé que les effets du P.A.S. sur le marché du travail dans les pays en développement (Salomé, 1989; Standing & Tokman, 1991; Hollister & Goldstein, 1994) sont généralement néfastes à *court terme*. On relève d'une part, la **dégradation de l'emploi** (conséquence logique de la réduction des dépenses publiques), ce qui implique à son tour une **hausse inévitable du chômage**. D'autre part, on constate une **baisse du salaire réel** résultant de la politique monétaire devant conduire à la maîtrise de l'inflation. Cette baisse est traduite, dans les faits, par une **accentuation de la pauvreté** [2].

Afin de prévenir ces effets implicites, la deuxième génération du P.A.S. a inventé le **filet social** pour réduire la détresse des catégories sociales vulnérables ou défavorisées.

Dès lors, une prudence méthodologique est nécessaire. Lorsqu'on examine les effets d'une "thérapie conjoncturelle", il est important de relever les caractéristiques profondes du marché; ensuite, on peut examiner l'impact des mesures prises durant la période du P.A.S. Le *problème principal* résiderait dans l'imputation des conséquences à la thérapie ou aux caractéristiques profondes du système observé.

Selon ces observations, il serait illogique de s'attendre à des effets positifs du P.A.S. sur le marché du travail à court terme. Toutefois, on peut s'interroger sur **le seuil de gravité** des effets engendrés par le P.A.S. Une dégradation accélérée de l'emploi peut annihiler tout effort de relance économique. En clair, une baisse trop importante de l'emploi et du salaire réel, accompagnée par une forte hausse du chômage, impliquerait inévitablement la massification de la pauvreté. Une telle éventualité est évidemment incompatible avec toute possibilité d'accroître la productivité du travail. La cohésion sociale peut être mise en péril face à des déchirures trop profondes du tissu social.

Ces deux remarques faites, la question principale à laquelle nous tenterons de répondre dans ce papier est la suivante : dans quelle mesure l'allègement des coûts sociaux peut permettre d'écartier l'effet boomerang sur les résultats macro-économiques obtenus dans le cadre du P.A.S. en Algérie ? Autrement dit, le délabrement du social, malgré le filet, présente-t-il encore un risque quant au maintien des équilibres macro-économiques obtenus ?

Notre réflexion est articulée autour de deux points. Le premier est consacré à l'évaluation du marché du travail dans la durée (1966/1997) et dans le second, nous tenterons d'établir un constat et de dégager des perspectives du marché du travail.

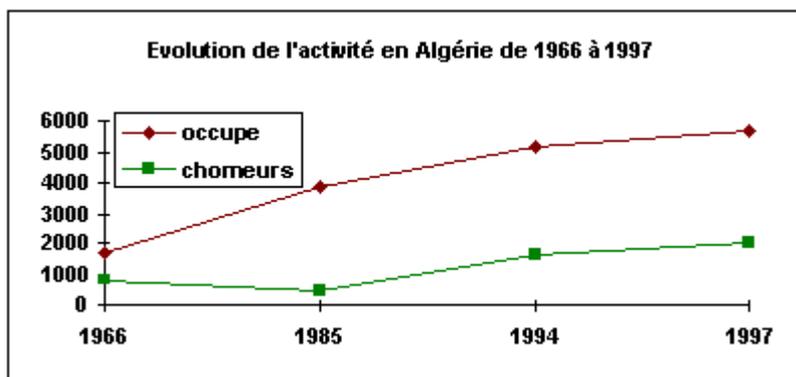
## **1. LE MARCHE DU TRAVAIL A L'EPREUVE DE L'AJUSTEMENT.**

Dans cette section, nous tenterons une évaluation du marché du travail selon une périodisation établie sur la base de l'évolution de l'activité en Algérie. On notera d'abord une évolution favorable des tendances du marché du travail de 1966 à 1985. Ensuite, nous ferons état des mesures de régulation du marché, d'une part, sous le régime de l'ajustement volontaire (1986/1993) et d'autre part, sous le régime du P.A.S. (1994/1997) proprement dit. Pour chaque période, nous indiquerons le seuil de gravité atteint par le niveau du chômage et de l'emploi.

L'observation du graphique suivant nous permet de situer l'évolution globale de la population active en Algérie de 1966 à 1997 : l'évolution globale de la population active est remarquable, elle passe de 2, 5 millions en 1966 à 7,9 millions d'individus en 1997, soit plus du triple en l'espace de 30 ans. Le nombre d'occupés *passé* de 1,7 millions en 1966 à 5,5 millions en 1997, soit un effet multiplicateur de 3. Le nombre de chômeurs, estimé à 0,8 million en 1966, avoisine les 2,3 millions en 1997, il est pratiquement multiplié par 4 pour la même période.

L'observation la plus frappante de cette tendance est la suivante : durant la première période (1966/1985), le nombre des occupés augmente et le nombre des chômeurs accuse une baisse. La deuxième période (1985/1997) nous donne une *double progression* : le volume des occupés augmente en même temps que celui des chômeurs. L'incidence du croît démographique de la période antérieure est

nettement visible. Ce qui nous permet d'affirmer que les créations d'emploi ont un effet limité sur le volume de chômeurs. On peut observer, durant la période 1994/1997, un certain fléchissement des volumes des occupés et des chômeurs, dû particulièrement à la transition démographique observée à partir de 1985 en Algérie.



Les modifications des comportements d'activité sur le marché du travail selon le sexe sont intéressants à analyser. Depuis le début de 1990, nous assistons à une arrivée massive de femmes sur le marché.

Entre 1966 et 1985, on constate une chute du taux du chômage pour les deux sexes. Cependant, à partir de cette date, les taux de chômage progressent assez rapidement. A compter de 1990, le taux du chômage féminin prend l'ascenseur pour se rapprocher de celui des hommes en 1997. Nous reviendrons sur ce changement de comportement d'activité par la suite.

### 11. L'évolution du marché du travail de 1966 à 1985.

Durant la première période (1966 à 1985), la création nette d'emplois hors agriculture peut être évaluée à 2 millions d'unités. Cette performance de la stratégie algérienne a permis de réduire considérablement le taux du chômage hérité au lendemain de l'indépendance: le taux, estimé à 32,9% en 1966, est réduit à 9,1% en 1985. Cet exploit a été possible par une politique « audacieuse » dans un environnement mondial, caractérisé par une dépression persistante, suite au choc pétrolier de 1973.

Trois faits marquants méritent d'être soulignés durant cette période - d'abord sur la politique d'emploi, ensuite sur le fonctionnement du marché du travail et enfin, sur le développement de l'économie souterraine.

1. Durant cette période d'embellie financière et de « socialisme triomphant », le marché du travail fonctionnait plus sous la logique de l'offre que de la demande sociale de l'emploi (CREAD, 1989; CENEAP, 1989; ANAT, 1988). Autrement dit, la politique nationale de l'emploi était fondée exclusivement sur les besoins en main d'œuvre de l'appareil de production et des services. Pour la plupart des analystes, le marché du

travail n'enregistre que des « progrès » [\[3\]](#) et un *black-out* total est observé sur le chômage, à quelques exceptions près (Bernard, 1975).

2. Par ailleurs, il nous semble intéressant de souligner la fonction attribuée au service public de l'emploi (ONAMO). Durant les premières années de l'indépendance, une véritable politique d'importation et d'exportation de main d'œuvre était mise en place. L'Algérie exportait des ouvriers vers l'Europe et importait des cadres et techniciens pour les sociétés nationales et les services publics (santé, école et université). A partir de 1973, l'Algérie tentait aussi une initiative de « réinsertion des travailleurs émigrés » (Khandriche, 1993). Le marché du travail s'inscrira plus tard dans une logique d'algérianisation progressive mais en favorisant l'accès à l'emploi essentiellement à la *population adulte masculine* [\[4\]](#).

3. Enfin, d'autres faits marquants de cette période méritent d'être soulignés: le développement du secteur informel, la faible participation de la femme à l'activité économique, la stabilité relative du « chômage des jeunes » (Musette, 1991) et sans compter la persistance des poches de pauvreté à l'ombre de l'aisance financière et de la croissance économique (CREA, 1981). Cette situation, aussi paradoxale qu'elle soit, démontre si besoin est, que le marché du travail obéit à des logiques particulières qui ne sont pas toujours liées à la croissance économique [\[5\]](#). L'économie informelle (souterraine) a toujours existé et a certes été revitalisée ces dernières années.

## **12. Le marché sous les ajustements volontaires (1986/1993).**

L'année 1986 peut être considérée comme une *date-rupture* dans la tendance du marché du travail. En fait, c'est durant cette année précise que le taux du chômage accuse une reprise en hausse: il passe de 9,1% en 1985, grimpe à 22% en 1993, soit un retour à la situation de 1977 (13 points en 7 ans). En termes d'emploi, les créations progressaient lentement avec un gain de 42 000 emplois en moyenne annuelle sur la période. Cette hausse du chômage et la baisse du rythme de création d'emplois sont alors assimilées à l'un des effets inévitables de la crise économique mondiale.

Les changements d'orientation économique et politique, pressentis depuis 1982 [\[6\]](#), seront ainsi accélérés avec ce catalyseur (le choc pétrolier de 1986). Le monde du travail est au milieu des enjeux économiques. Le nouveau discours porte sur « l'emploi utile », sur les « effectifs pléthoriques », sur les « coûts de l'emploi » (INT, 1987). On commence à évoquer la nécessité de « dégraissage » des entreprises [\[7\]](#). La consécration de la rupture serait effective, à la faveur de la révolte d'Octobre 1988, avec les lois sur la réforme économique.

Avec ces mesures, le chômage ne peut que maintenir sa progression. Un texte sur l'emploi de jeunes, discuté en 1987 [\[8\]](#), sera généralisé, à la hâte, à l'échelle nationale pour apaiser la tension sociale en milieu juvénile.

Ces réformes sont entreprises dans l'espoir de « stabiliser » l'économie algérienne, menacée d'un effondrement de ses bases. Mais en 1990, la chute devenait encore plus brutale: la création d'emplois toujours en baisse, des pertes d'emplois sont enregistrées, la faillite de certaines entreprises est dénoncée. L'Algérie bascule, par la même occasion, dans une crise multiforme en 1992, avec l'arrêt du processus électoral et le début d'un cycle de violences, exceptionnel dans l'histoire contemporaine.

Pour compenser les pertes du pouvoir d'achat engendrées par la suppression de la subvention des prix, l'Etat adopte une politique de soutien directe aux « catégories sociales défavorisées » en octroyant des indemnités aux travailleurs ayant un faible revenu ( IPSU, ICAF, ICPR) et aux personnes sans revenu, ICSR est adoptée.

Nous examinerons deux *dispositifs particuliers* - l'un pour l'insertion professionnelle des jeunes et l'autre (anticipant le *filet social*) relatif à l'Indemnité complémentaire pour les "sans revenus" (ICSR). Ces deux dispositifs ont connu des résultats mitigés seulement après deux années d'application. L'impact des « coopératives des jeunes » est estimé limiter [\[91\]](#), tandis que les 120 DA/ mensuel (de l'ICSR) sont repartis à plus de 6 millions de personnes [\[101\]](#), sans aucun contrôle possible.

En 1994, le jeu des *apprentis sorciers* devait s'arrêter. Les « marabouts » du F.M.I. et de la Banque Mondiale sont sollicités pour administrer la « recette miracle ». Le chômage poursuit sa lancée et la pauvreté s'installe durablement et s'étend à des fractions de plus en plus large de la population (Musette, 1994).

### **13. Les mesures prises sous le régime de la Banque Mondiale et du F.M.I.**

Le marché du travail, à la veille de la signature de l'accord Banque Mondiale/Algérie, était déjà en nette dépression (CNES, 1995). Le taux du chômage passe de 24% en 1994 pour atteindre 29,5 en 1997 [\[111\]](#). Le rythme de progression du chômage est plus rapide que celui de la période précédente. En terme de création d'emplois, la moyenne annuelle est estimée à 40 000 postes (de 1994 à 1997), dont seulement 30% en emplois permanents [\[12\]](#). L'accroissement du volume d'emplois (estimé à 366 000) durant cette période peut être attribué plus à une amélioration de la collecte de données et à l'affinement des instruments de mesure de l'emploi qu'à la création d'emplois nouveaux. Entre les pertes et les créations, on peut établir l'hypothèse d'un solde négatif durant cette période, *i.e.* plus de pertes que de créations. Les « coûts sociaux du chômage » remplacent pour la conjoncture l'argumentation fondée sur les « coûts de l'emploi » (CNES, 1995).

Pour l'analyse, nous nous arrêterons sur trois mesures particulières, ayant un impact direct sur le marché du travail : à savoir, la liquidation des entreprises déficitaires, l'exclusion économique et la gestion des vulnérabilités par le P.A.S..

#### **131. Liquidation des entreprises publiques déficitaires.**

Les procédures d'ajustements antérieurs devaient limiter l'effondrement de la base industrielle avec le maintien en activité des entreprises déficitaires (selon la logique de la protection et/ou de la préservation d'emplois). Ces procédures n'ont pas permis la relance des entreprises **[13]**.

Le régime F.M.I./ Banque Mondiale ne permet plus la demi-mesure. La liquidation de l'ensemble des entreprises déficitaires (entraînant la mise au chômage des travailleurs pour raisons économiques) est décrétée. C'est dans ce contexte que l'Algérie devait consentir à instituer un régime pour soutenir les travailleurs mis au chômage.

### 132. L'exclusion économique ou l'insertion périphérique.

Par ailleurs, à côté des *liquidations*, les entreprises sont appelées à se restructurer en se dotant d'un Plan de Redressement Interne **[14]**. A ce jour, « le nombre des travailleurs compressés est de 198 637, dont 161 215 ont bénéficié de l'assurance-chômage et 37 422 ont opté pour la retraite anticipée » **[15]**. Les données officielles traduisent vraisemblablement les dossiers régularisés par la CNAC et le CNR. Et, on peut estimer la différence (environs 380 000) dans le cadre de départs volontaires. On relève aussi que le secteur privé a procédé à la compression de 853 travailleurs (CNAC) et 252 autres pour la retraite anticipée (CNR). La ventilation des « compressés/retraités régularisés » par BAE est la suivante :

**Tableau 1 : Répartition des pertes d'emplois selon le type d'entreprise et la branche d'activités économiques (BAE).**

BAE 1	agric.	indus.	btp	service	Total
EPE	1648	24624	69726	20432	11643
%	1,42	21,15	59,89	17,55	100,00
EPL	1361	6622	52009	21221	81213
%	1,68	8,15	64,04	26,13	100,00
Total	3009	31246	12173	41653	19764
%	1,52	15,81	61,59	21,07	100,00

Sources : Ministère du Travail, 1998.

Ces mesures (*retraite anticipée, compression d'effectif, départ volontaire*) peuvent être assimilées à une forme d'exclusion économique des agents sociaux du secteur moderne - ou plus précisément du segment *protégé* du marché. Dans les faits, les « exclus » retournent plus ou moins sur le marché et s'intègrent dans les segments indépendants ou concurrentiels. L'exemple le plus significatif est celui des SARL, constitués par des compressés pour prendre les activités périphériques de leurs ex-organismes employeurs. De même, par exemple, nombreux sont les retraités qui reviennent en qualité de vacataires pour continuer à exercer leurs activités. Enfin, les travailleurs inscrits en départ volontaire misent non seulement sur les indemnités de départ (qui ne sont pas négligeables) mais aussi sur l'option d'un emploi parfois déjà ciblé sur le marché.

### 133. Les catégories vulnérabilisées.

La gestion des catégories vulnérabilisées repose sur plusieurs formules d'aides à l'emploi ( dont certaines sont lancées et d'autres à l'étude) et sur le filet social (en particulier sur le programme AIG).

#### 1331. Les formules d'aides à l'emploi.

L'expérience des « coopératives de jeunes » (seulement 18000 emplois en 1996) a montré ses limites. La formule *micro-entreprise* est adoptée, avec la création de l'ANSEJ [16]. Cette formule marque, à sa manière, l'élargissement de l'aide de l'Etat à une catégorie sociale plus large (18/35 ans - cette plage peut être étendue à 39 ans sous certaines conditions) que celle ciblée par les dispositifs « emploi de jeunes » (Décret N° 90-134 du 22.05.90).

Une deuxième formule semble intéressante, celle du TUP/HIMO. Quant à son évaluation, en 1998, le discours officiel fait encore mention de la création annuelle *théorique* de 30 000 emplois/an [17]. Le TUP/HIMO est concrètement une forme d'emploi temporaire avec le versement d'un « salaire ». La prévision table sur la création de 75 000 emplois dans ce cadre.

D'autres formules sont actuellement à l'étude : emploi pour les diplômés, emploi en milieu rural ou encore le « micro-crédit »

#### 1332. Le Filet Social.

Le « filet social », institué selon les normes de la Banque Mondiale en octobre 1994 [18], a permis, à ce jour, d'accorder un soutien direct à certaines catégories vulnérables de la population: à travers ses deux volets (AFS/AIG), le filet touche environ un million de personnes.

Le programme AIG vise concrètement à donner une « occupation » (et non un emploi) aux personnes « *sans revenus* ». Cette occupation prend deux formes - parfois elle est assimilée à un « emploi réel » [19], parfois elle est fictive (dans ce cas, le programme AIG peut être assimilée à une *allocation de primo-chômage* comme elle est servie en Pologne, par exemple).

Un sondage effectué en 1995 sur le programme AIG (Tebbal, 1995) révèle des résultats intéressants obtenus par les « travaux » fournis par les bénéficiaires et insistent sur une revalorisation des « primes ». On observe également que l'âge moyen des bénéficiaires est autour de 31 ans. Durant cette phase d'exécution de l'AIG, seul les « chefs de famille » pouvaient s'inscrire. Ce qui traduit en clair, la détresse des jeunes chefs de famille sur le marché de l'emploi, dont 68% apprécient « positivement » l'utilité du programme. En 1998, l'évaluation finale révèle seulement 134 000 « sans revenus » inscrits au programme de l'AIG.

## 2. CONSTATS ET PERSPECTIVES DU MARCHE DU TRAVAIL.

Dans cette section, nous tenterons de relever les constats et les origines des effets d'une part, et d'autre part, nous proposons des éléments de réflexion sur les perspectives du marché en deux directions opposées.

## **21. Les Constats.**

L'évolution du marché du travail, telle que nous venons de rappeler, est lourde de conséquences. Il s'agit à présent, de traduire ces effets observés et décryptés soit comme conséquences du P.A.S. soit comme résultats logiques des tendances lourdes du marché.

### **211. Effets découlant des tendances lourdes.**

Les tendances lourdes qui maintiennent la progression du chômage sont connues. Il s'agit du poids encore lourd de la démographie (Banque Mondiale, 1990), de l'inadéquation persistante entre le système éducation-formation et l'emploi (Ferroukhi, 1992), de la faiblesse du mouvement des capitaux (Mona, 1994; Karshenas, 1994), du « risque algérien » découlant de la situation sécuritaire et de la sélectivité du marché (Musette, 1994) quant à l'insertion des agents sociaux.

Ces éléments ont contribué à maintenir la progression du chômage durant les années écoulées indépendamment du P.A.S.

### **212. Effets générés et accélérés par l'Ajustement.**

Les effets induits par le P.A.S sur le marché du travail consistent en une *accélération de la progression du chômage* avec les pertes d'emplois, la précarisation du travail salarié (ce qui implique une paupérisation massive des travailleurs), la chute du pouvoir d'achat, la baisse du salaire réel [20] et enfin la dynamisation du secteur informel par les tentatives de sa structuration.

### **213. Effets combinés de la crise sur le marché du travail.**

Les effets combinés de la crise économique sur le marché du travail sont perceptibles et lisibles sur les changements des comportements d'activité en Algérie: on observe notamment une hausse de l'activité féminine, une reprise du travail des enfants et un prolongement de l'activité des personnes âgées.

Ces changements, déjà observés par ailleurs (Hugon, 1989), découlent de la régression des niveaux de vie des groupes vulnérables. Ces groupes adoptent des stratégies de survie par des changements de comportement non seulement vis à vis du travail (multiplicité des petites activités, mais aussi en rapport avec la famille (recul du calendrier au mariage, faible natalité...) et à la consommation (modification du modèle..). Cette paupérisation [21] profonde des couches vulnérables est accompagnée par l'émergence des «nouveaux pauvres» - ce qui explique, entre autres, l'arrivée massive de femmes sur le marché du travail que nous avons déjà observée.

## **22. Perspectives du marché du travail.**

Les perspectives peuvent être esquissées sous deux orientations. *En premier*, on estime que les relations croissance-emploi (de type keynésien) peuvent conduire, à long terme, à une amélioration du niveau de l'emploi et une baisse consécutive du chômage. *En second*, on peut se placer dans une perspective opposée, à savoir que le modèle keynésien ne s'adapte nullement aux caractéristiques du marché de l'emploi en Algérie. En ce sens, aucune amélioration ne peut être attendue sinon la nécessité d'instituer une gestion sociale du chômage (et de la pauvreté) pour une durée encore indéterminée.

### **221. Les relations croissance-emploi.**

L'axe principal de notre réflexion, à la suite de Keynes [\[221\]](#), serait d'attribuer le mouvement du chômage à une insuffisance de la demande. Ou alors, il serait question de deux marchés qui fonctionnent selon des logiques particulières. Le retour à l'orthodoxie monétaire en Algérie a été prôné déjà en 1988 (avec les réformes) bien avant l'imposition des conditions du P.A.S. L'examen du cas algérien à la lumière des recettes keynésiennes est assez instructif.

En fait, la corrélation de la *demande globale* avec la variation du chômage introduit un biais par la forte *dépendance* de l'économie algérienne de l'étranger. De même, la corrélation des *composantes* de la demande globale (à savoir la demande de consommation, la demande d'investissement et le solde du commerce avec l'extérieur) avec le mouvement du chômage ne présente qu'une faible liaison pour la même raison: le recours à l'importation pour la satisfaction de la demande intérieure ! Cet exercice montre, si besoin est, que la croissance n'est pas l'unique facteur causal du chômage. Nous avons déjà fait état, par exemple, de la permanence du chômage des jeunes même en période de forte croissance économique et d'aisance financière en Algérie.

### **222. La gestion sociale du chômage (et de la pauvreté).**

La restructuration du marché du travail, opérée sous le régime du P.A.S., en Algérie semble ainsi être, d'abord les sous-produits inévitables du processus de la globalisation ambiante de l'économie mondiale. Ce tribut est offert avec la notice d'emploi, à savoir une *gestion sociale*. Cette notice est livrée avec la marchandise gratuitement.

La gestion sociale du chômage présuppose d'abord le *partage de l'emploi*, sous le couvert de la *flexibilité* (Boyer, 1987). Autrement dit, pour un même volume de masse salariale, la mise au travail d'un plus grand nombre de travailleurs est rendue possible. La réduction d'horaire hebdomadaire du travail opérée en Algérie (de 44 h. à 40 h.) a été établie aussi dans cet esprit, tout comme la libération des postes de travail par les personnes âgées (retraite anticipée). L'emploi offert en partage est localisé généralement à la périphérie de l'emploi « protégé et permanent ». Cet emploi partagé ressemble fortement au sous-emploi, soit en définitive, à un *partage du chômage*.

Toutefois, l'analyse du chômage, vue sous l'angle sociologique traduit un mouvement de « déclassement/reclassement » qui s'organise sur l'échelle sociale en Algérie. L'analyse révèle la concentration du chômage auprès une couche de 30% de ménages en Algérie (Musette, 1994). En clair, nous assistons à un élargissement des catégories sociales touchées par le chômage: à titre indicatif, le nombre de ménage «sans revenu» était d'environ 250 000 en 1982 (ONS, 1982), ce nombre est évalué au double en 1995 selon les résultats d'une récente enquête (ONS, 1997). Certes, des réserves peuvent être apposées à cette déduction.

Le chômage, en fait, n'est qu'un indicateur de la pauvreté. Car la paupérisation est lisible aussi chez les salariées, à travers la baisse du salaire réel et du pouvoir d'achat.

## CONCLUSIONS.

Pour conclure cette réflexion, il nous semble important de formuler trois réserves quant aux traitements des effets observés sur le marché du travail en Algérie. La première est relative à la fragilité des résultats macro-économiques du *P.A.S*; la seconde indique la nécessaire rupture d'avec les « traitements symptomatiques » du chômage et de la paupérisation des travailleurs et enfin, nous apposerons des limites à la logique de la «flexibilité» introduite sur le marché dans le contexte algérien.

Les résultats macro-économiques obtenus durant le *P.A.S* (version F.M.I./ Banque Mondiale) ont été enregistrés dans une conjoncture sociale caractérisée par des tensions divergeantes liées à la question sécuritaire. Ces tensions ont réduit considérablement les luttes sociales sur le marché. Ces luttes ont connu une reprise timide vers le début de 1997. La relance virtuelle de l'investissement et le processus de privatisation enclenché récemment vont se traduire par des effets sociaux intenses sur le marché.

Deuxièmement, les traitements symptomatiques (départs volontaires, retraite anticipée, allocation chômage, AIG, TUP/HIMO, Micro Entreprises..) du chômage ont une *durée de vie limitée*. D'autres formules sont encore programmées (emploi rural, contrat pré-emploi pour les diplômés, micro-crédit...) afin d'élargir la palette du traitement. Un *plan national de lutte contre le chômage* est envisagé. Certes, ces traitements ont contribué et peuvent encore contribuer à réduire la tension sociale sur le marché, mais ne peuvent en aucun cas être substitués ou assimilés à la création d'emplois durables. Un traitement curatif est nécessaire et cela passe par l'assainissement de l'environnement économique nationale et le rétablissement des liens économiques avec le reste du monde.

Enfin, le processus de la flexibilité de l'emploi, tel qu'il est engagé actuellement, conduit inévitablement à une forte précarisation des travailleurs. En clair, la *dépermanisation* de l'emploi salarié s'inscrit dans une plus grande fissure sur le marché du travail, déjà segmenté.

Ce processus invite alors à une révision du *droit au travail* en Algérie, en rapport avec l'établissement de la «précarité» comme emploi type !

## Références bibliographiques

ANAT, 1988. *Carte Nationale de l'Aménagement du Territoire*, document ronéotypé, Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire, Alger.

ANAT, 1998. *Carte Sociale de l'Algérie*, document ronéotypé, Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire, Alger.

Banque Mondiale, 1990. *La croissance démographique au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) : un défi à la poursuite du développement économique, Rapport N° 8903 -EMN., Washington.*

Bedrani S, 1993. «L'Algérie, un cas d'ajustement volontaire? » In *Ajustement et développement au Maghreb, en Afrique subsaharienne et en Europe de L'Est*, pp. 99-120. Coédition Toubkal/L'Harmattan, Rabat.

Bouzidi A, 1990. «Le secteur privé » pp.177-192. in PNUD. *Algérie -1990 : Etudes. 6e programmes de pays 1992-1996*, édition PNUD, 1990, Alger.

Boyer R, 1987. *La flexibilité du travail en Europe*, éditions la Découverte, Paris.

CENEAP, 1989. *Bilan et perspectives de l'offre d'emploi en Algérie, document ronéotypé, CENEAP/INT, Alger*

Chikhi S, 1991. «Ajustement structurel, configuration sociale et précarisation des conditions d'existence en Algérie » pp.7-26 in *Revue Cahiers du CREAD No. 37, 1er trimestre 1994, édition CREAD, Alger.*

CNES, 1996. *Recueil documentaire sur le chômage et l'emploi des jeunes - Actes du Forum International sur l'emploi des jeunes, document ronéotypé, Alger.*

CREA, 1981. *Développement économique et lutte contre la pauvreté en Algérie*, édition CREA, 1981.

CREAD, 1989. *Bilan et perspectives de la demande d'emploi en Algérie, doc. ronéotypé, CREAD/INT, Alger*

Ferroukhi D, 1991. «Insertion des diplômés de l'enseignement supérieur», Communication Colloque CREAD/CERPEQ, Alger

Hollister R, Jr & Goldstein M, 1994. *Reforming Labor markets in the Near East - Implications for structural ajustment and market economies*, Sector Study Number 8, édition International Center for Economic Growth (ICEG), San Francisco, California.

Hugon P, 1989. « Politiques d'ajustement et répartition des effets », pp. 19-52 in *L'économie sociale dans les pays en développement*,

document ronéotypé, Université de Caen, France.

INT, 1987. « Emploi en Algérie - réalités et perspectives »- in *Actes de l'Atelier du 7/8 avril 1987*, Institut National du Travail, Tipaza.

Karshenas M, 1994. «Structural adjustment and employment in the middle east and north africa », *Working Paper 9420*, édition ERF, Egypt.

Khandriche M, 1994. *Etats des Lieux : synthèse et réflexion à partir de la documentation écrite sur l'émigration algérienne en France (politique, économique et démographique)*. Document 1, Pré-rapport, février 1994, Alger.

Lavigne M, 1994. *Capitalisme de l'Est - Un accouchement difficile*, édition Economica, Paris.

Tebal F & Belhgazi S, 1995. « Social Safety Net Programs in Algeria : Mid- term evaluation» Banque Mondiale, Washington.

Mona S, 1994. « Public sector employment and labour markets in arab countries : recent developements and policy issues », *Working Paper 9630*, édition ERF, Egypt.

Musette M. S, 1989. « Emploi, Crise et mouvements sociaux en Algérie », in *Revue Travail et Développement*, N° 13, pp.169-190, édition INTES, Tunis

Musette M. S, 1991. « L'emploi des jeunes en Algérie », in *Revue « Cahiers du CREAD » - Jeunesse et Société*, pp. 87-92, N° 26,2e trimestre 1991, Alger

Musette M. S, 1992. « Evolution du monde du travail en Algérie (de 1962 à 1992) ». in *Algérie: de l'indépendance à l'Etat d'urgence*, édition Larmises/ l'Harmattan, Paris.

Musette M. S, 1994. *Les Comportements d'activité en Algérie*, Thèse en Sociologie, Université d'Alger.

ONS, 1982. Résultats enquête MOD 1982, ONS, Alger

ONS, 1996. Données Statistiques- N° 254, mai 1997, Alger.

ONS, 1998, Données Statistiques - N° 263, mars 1998, Alger.

Présidence, 1994. Journée d'information Gouvernement-Opérateurs sur l'accord stand-by, *doc. ronéo*, Alger.

Présidence, 1996. Economie algérienne - les enjeux et les choix à moyen terme (1996-2000), *document de doctrine*, ronéotypé, Alger.

Rosenberg S, 1989. De la segmentation à la flexibilité. pp. 387-438 in *Revue Travail et Société*, Vol 14, n° 4, oct. 1989, édition IIES/OIT, Genève.

Salomé B, 1989. *Lutter contre le chômage en milieu urbain dans les pays en développement*, Séminaire du Centre de Développement, édition OCDE, Paris.

Standing G & Tokman V, 1991. *Towards social adjustment - Labour market in structural adjustment*, édition ILO, Geneva.

Yachir F, 1991. « L'ajustement structurel dans le Tiers Monde » in revue « *Cahiers du CREAD* », 1991.

## Notes

---

\* Chercheur CREAD.

\*\* Chercheur CREAD.

**[1]** Dans son analyse de la situation algérienne, le gouvernement en 1993 affirmait que « Le programme d'ajustement structurel destiné à créer un équilibre dynamique des grandeurs macro-économiques, a besoin, pour réussir, à la fois d'un appareil administratif capable d'utiliser des instruments économiques de régulation et d'un appareil de production souple et efficace. C'est parce que, aujourd'hui, le pays ne dispose ni de l'un ni de l'autre que le programme d'ajustement structurel, s'il était adopté dans toute sa rigueur, comporterait un risque de destruction de l'économie et du tissu social et constituerait par conséquent un danger pour la sécurité, voire pour la cohésion sociale, fondement de l'unité nationale » cf. « Perspectives Economiques et Stabilité Sociale. Note de présentation des principales orientations du programme économique du Gouvernement », in *Le quotidien El - Moudjahid* du 10 juillet 1993 - Document, Alger.

**[2]** Il faut néanmoins souligner que la pauvreté et le chômage sont devenus deux sous-produits qui accompagnent le processus de la mondialisation. En fait, le Directeur de l'OIT affirme « pour la première fois depuis la grande dépression, les nations industrialisées de même que les nations en développement font face à un chômage persistant et de longue durée », in « *Le Travail dans le Monde* ». Rapport de l'OIT, Genève, 1996.

**[3]** A titre indicatif, sur le plan du traitement des données, l'étude de l'emploi procède étrangement d'un même schéma méthodologique: analystes scientifiques et de l'administration se donnent les mêmes argumentations et parfois la même périodisation du marché. L'analyse est alors « décennale » ou « bi-décennale » et s'appuie sur la démarche de la « planification centrale ». Les données construites, par le Plan en fonction de ce schéma analytique, sont estimées « sacrées » et d'une parfaite lisibilité et fiabilité.

**[4]** Ce choix est une des explications, à notre sens, de la faiblesse du taux d'activité féminine en Algérie durant cette période historique du

marché du travail.

**[5]** En effet, R. BENATTIG observait en 1981 que « le bilan de la politique sociale de l'Etat montre des résultats contradictoires : à des objectifs de réduction des inégalités partiellement ou totalement atteints, on peut opposer le fait d'une reproduction et même d'un élargissement des inégalités passées », pp.32/33 in CREA, 1981.

**[6]** Date à laquelle, les premières restructurations allaient s'opérer. En 1982, une nouvelle loi est promulguée sur l'investissement privé et étranger, mais comme le note Bouzidi (1990), « *le faible impact de cette Loi (deux entreprises conjointes seulement ont été créées entre 1982 et 1986) a amené le législateur algérien à la réviser en 1986* ».

[7] Comme nous l'avons déjà souligné ailleurs (Musette, 1989) « Entre 1985 et 1987, il y a au minimum 90 000 emplois perdus, soit plus de la moitié des emplois créés en deux ans (1985/1986) » En fait, les compressions d'effectifs ont commencé avec la circulaire Présidentielle n° 47 (avril 1986) : elle appelle à davantage de rigueur dans la gestion, à un redoublement d'efforts pour faire face aux retombées de la crise pétrolière. L'UGTA révèle pour la seule année 1986, 55 000 licenciements. cf. Algérie-Actualité, n°1117 du 12/18 mars 1987 « Emploi - Compression du personnel - le maillon le plus faible », p.10/11.

**[8]** Programme emploi des jeunes, document Ronéo du Ministère du Travail, sept. 1987, Alger.

**[9]** Cf. Entre 1990 et 1995, 27 470 coopératives ont été créées. En 1996, on relève seulement 3 900 coopératives « opérationnelles ».

**[10]** « au 1er avril 1992, 4,3 millions de personnes étaient identifiées, le chiffre a été ensuite corrigé à la baisse, soit 3,4 millions (...) 6 mois après l'entrée en vigueur, le nombre est passé à 6,4 millions de personnes » le Matin, en date 16/12/92, p. 4. « le dossier de la semaine: filet social »

**[11]** Cette estimation découle d'une hypothèse médiane par rapport à la révélation de l'ANAT (1998) qui évalue le taux du chômage à 36% en 1996.

**[12]** Il est à noter que dans le Plan triennal (1997/2000), le gouvernement prévoit la création de 1,2 millions d'emplois, soit une moyenne de 400 000 emplois/an ! Cet objectif, somme toute politique, repose sur des projets ambitieux très loin des potentialités de l'économie algérienne.

**[13]** « *L'assainissement des entreprises déficitaires a coûté au Trésor Public près de 160 milliards de DA. Ce qui, malgré cela, n'a été d'aucun apport à ces entreprises* » Allocution du Président Zeroual, in le quotidien Authentique du 4 mai 1997.

**[14]** Le PRI procède à une « segmentation » de l'EPE selon une série de critères : activités secondaires (proposées à l'essaimage), unités rentables (éventuellement privatisables), unités non-rentables

(redressables), capacités excédentaires (proposées à la reconversion), unités non-rentables, non-redressables (liquidation) etc. L'objectif final du PRI est triple : rendre l'outil de production maîtrisable, créer la concurrence et faciliter la privatisation cf. Circulaire N° 195 du Ministère de l'industrie et de la Restructuration du 17 mars 1996.

**[15]** Communiqué de presse du Ministère du Travail en date du 11 mai 1998. Le nombre de pertes d'emploi est estimé à 637 188 emplois.

**[16]** Décret N° 96-297 du 8.9.96 portant création de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ) in GO N° 52 du 11 décembre 1996.

**[17]** Communication de l'Agence du Développement Social - en date de 14 mai 1998.

**[18]** Décret exécutif N° 94-336 du 24 octobre 1994. Le filet est composé de deux programmes : Allocation Forfaitaire de Solidarité et Activité d'intérêt général (AIG). Un autre sous-programme est consacré au TUP/HIMO - travaux d'utilités publiques à haute intensité de mains d'œuvre.

**[19]** Pour rappel, la gestion confuse des données sur le marché du travail, révélée par le bilan du Gouvernement SIFI, avait permis d'affirmer la création de 600 000 emplois en 1995, cf. El-Watan du 18, 19 et 20 janvier 1996 « les bilans du gouvernement de M. Mokdad SIFI ».

**[20]** Selon M. HIDOUCI (ex. Ministre de l'Economie) , « le revenu moyen par habitant, qui était de 2800 dollars US en 1987 est tombé à 1 350 dollars en 1997. Quant au pouvoir d'achat, qui était de 4 500 dollars /hab. en 1987, il est estimé en 1997 à 2000 dollars/ha » in El -Watan, du 8 février 1998.

**[21]** Le phénomène de la paupérisation reste largement méconnu dans ses manifestations. L'enquête Niveau de Vie de la Banque Mondiale (1995) offre une saisie globale tandis que l'étude ADS, menée par l'ANAT, reste limitée par la prégnance de l'approche spatiale (ANAT, 1998).

**[22]** Selon la thèse de Keynes, de manière simplifiée, l'activité économique dépend des anticipations des entrepreneurs et le niveau de l'emploi est fonction de la demande anticipée. Pour résorber le chômage, les pouvoirs publics devraient intervenir afin de relancer la demande en mettant en oeuvre une politique budgétaire fiscale et monétaire. cf. MUSETTE M. Saib (1994).